

## La rétroactivité versée sur la paie de janvier 2026

Grâce à la ténacité de SUPPer, après plus de 3 années de lutte collective, une centaine de salariés de DMS et de LAS ont remporté un combat historique !

**THALES a versé à ces salariés sur la paie de janvier 2026** la rétroactivité des NAO de 2021 et 2022, dommages et intérêts, remboursement des frais d'avocat.

Pour un salaire moyen

- **Les mensuels ont reçu 6 000 euros**
- **Les cadres ont reçu 3 500 euros**

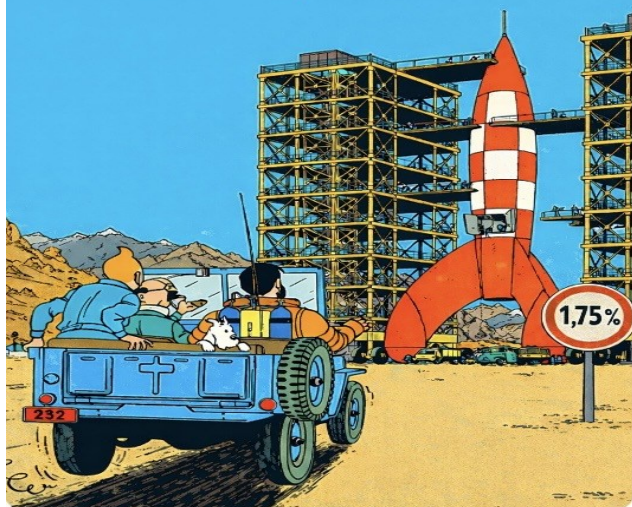
→ Cette victoire montre que rien n'est impossible quand les salariés agissent avec un syndicat déterminé, solidaire et qui ne vend pas de l'esbrouffe !



A ces syndicats qui, sous prétexte de protéger les salariés, les ont dissuadés de se battre en affirmant qu'il y avait un risque à réclamer son droit, l'ont fait aux seules fins de masquer le cynisme avec lequel ils véhiculent les thèses de la Direction de Thales.

Les salariés n'ont pas écouté ceux qui ont fait le choix d'abdiquer leur liberté d'agir.

### OBJECTIF PRUNES NAO 2026, c'est TINTIN



La lutte syndicale pour les NAO c'est comme le poisson, plus ça reste en rayon, moins c'est appétissant.

Des organisations syndicales, bien intentionnées, qui qualifient d'autres organisations par des « ? », cela en dit long sur leur état d'esprit !

Le cycle des négociations salariales est terminé ! Que l'on voudrait faire prendre aux salariés des vessies pour des lanternes, on ne s'y prendrait pas autrement.

Les salariés ne sont pas dupes !

